

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour et perfectionner ses connaissances et compétences dans les domaines : juridique, économie, commercial, les domaines techniques relatifs à la construction, l'habitation, l'urbanisme, la transition énergétique, et la déontologie
- Remplir l'obligation de formation continue selon le Décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, nécessaire à l'exercice de la profession et pour le renouvellement de la carte professionnelle

## COMPÉTENCES VISEES

- Consolider les acquis techniques métier immobilier
- Respecter les exigences de déontologie en immobilier
- Intégrer les nouveautés réglementaires impactantes pour l'activité de l'immobilier
- Se sensibiliser aux fondamentaux de la transition digitale

## PUBLIC CONCERNE

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du Décret 2016-173 du 18/02/2016 (titulaires de la carte professionnelle, ainsi que les négociateurs, les salariés ou indépendants)

## PRÉ-REQUIS

Pas de prérequis de diplôme

Prérequis technique : disposer d'un terminal informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet

## MOYENS ET MODALITES D'ÉVALUATION

Quiz d'entraînement

Cas pratiques et exercices

Quiz final de validation : attestation de formation délivrée sous réserve d'obtention d'un score supérieur à 70% au quiz final (30 questions)

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning interactive : vidéos, slides, exercices pratiques, quiz intermédiaires d'ancrage  
Formation entièrement sonorisée et sous-titrée

## DURÉE

**Durée totale de la Formation : 14 heures**

## COÛT

**Coût : 149,00 €**, opération exonérée de TVA en application de l'article 261- 4.4 du code général des impôts.

### DATES DE FORMATION

A convenir  
en fonction des disponibilités du stagiaire

Inscriptions à transmettre à [contact@ifib.fr](mailto:contact@ifib.fr)  
Inscription e-learning : entrée possible toute l'année  
Accès à l'information et étude des besoins et adaptation pour les personnes en situation de handicap :  
[contactez-nous sur contact@ifib.fr](mailto:contactez-nous sur contact@ifib.fr) ou au 01.30.59.24.16

## FORMATION LOI ALUR 14 HEURES

Le décret 2016-173 du 18 Février 2016 précise l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier (administrateurs de biens, agents immobilier, gestionnaires de patrimoine immobilier, syndicats de copropriété) dans les domaines du juridique, économique, commercial, déontologique et techniques (construction, urbanisme, transition énergétique).

Les domaines doivent avoir un lien direct avec l'activité professionnelle exercée.

**Cette formation inclut les modules de déontologie et de non-discrimination dans l'accès au logement, obligatoires pour renouveler la carte professionnelle.**

### Quiz amont de positionnement

#### Déontologie

- Déontologie de l'agent immobilier (2h)
  - Définition, sanctions
  - Obligation de formation
  - Devoir de conseil
  - Non-discrimination, transparence et confidentialité
  - Règlement des litiges et défense des intérêts
  - RGPD
  - Conflits d'intérêts
  - Confraternité
  - Lutte anti-blanchiment (Tracfin)
  - Corruption et mesures de prévention
- La non-discrimination dans l'immobilier (2h)
  - Cadre légal, définition, sanctions - exemples

#### Actualités

- Le marché de l'immobilier et son actualité (0h30)
- Le nouveau DPE (0h40)

#### Techniques métier

- Tout savoir sur le dispositif Loc'Avantages (0h20)
- Les modes d'acquisition d'un bien immobilier (0h45)
- Du mandat à l'acte authentique de vente (0h30)
- Le régime de location meublée et les locaux commerciaux équipés (1h)
- La copropriété (1h55)

#### Digital

- Améliorez votre culture digitale (0h40)
- Réussir la conduite du changement digital (0h45)
- Sensibilisation à la sécurité informatique (0h40)
- Mieux communiquer sur les réseaux sociaux (0h45)

### Quiz Final - 30 questions (30 minutes max)

*En cas d'échec, une 2ème tentative est disponible*